

DÉLIBÉRATION N°2016.01.02/248

**Construction de la nouvelle unité
de traitement d'eau brute de Perrin Abymes
afin d'assurer l'approvisionnement
du nouveau CHU**

L'an deux mille seize, le mercredi 13 janvier, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 janvier 2016.

Présents : 34		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Max	CELIGNY	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusé représenté : 1
M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président) Pouvoir à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 5
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO
<u>Conseillers Communautaires</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Mme Juliana FENGAROL Mme Solange LEBLANC Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 10
<u>Vice-Président:</u> M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE M. Harry DURIMEL Mme Célia HATCHI-MIMIETTE M. Jocelyn LEREMON M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOH M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE:
28 JAN. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Suzelle SEVILLE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L1523-2 modifié par la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre / Abymes (SIEPA) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/162 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe Eau potable – Exercice 2015 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.07.04/183 du 16 juillet 2015 portant construction de la nouvelle unité d'eau brute des Abymes : délégation de la maîtrise d'ouvrage, approbation du plan de financement;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.10.06/197 du 20 octobre 2015 portant raccordement du secteur de Perrin Abymes au réseau d'assainissement collectif des eaux usées;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.12.07/218 Exercice budgétaire 2015 - *Décisions modificatives des budgets*- Budget Primitif Eau Potable 2015 - Budget Primitif Assainissement 2015- *Décision modificative n°2 du 23 décembre 2015* ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission mixte Eau, Assainissement, Finances du 11 janvier 2016;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De modifier la délibération n°2015-07-04/183 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2015 se rapportant à la construction de la nouvelle unité d'eau brute des Abymes : délégation de la maîtrise d'ouvrage - Approbation du plan de financement par le retrait des articles 3, 4 et 5 se rapportant aux décisions suivantes :

- délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle unité de traitement d'eau brute des Abymes;
- projet de convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le Conseil Départemental de la Guadeloupe;
- plan de financement de l'opération dont le coût estimé à 3 000 000€HT, fixait la participation de CAP Excellence à 300 000€, soit 10% du montant prévisionnel;

ARTICLE 2 – D'approuver le projet de construction d'une nouvelle unité de traitement d'eau brute à Perrin Abymes.

ARTICLE 3 – D'autoriser le Président à lancer les études et consultations afférentes à l'opération.

ARTICLE 4 – D'approuver le plan de financement de l'opération estimée à 5 000 000€HT selon la répartition suivante :

Partenaires	Pourcentage	Montant
FEDER, Etat, Région, Conseil Départemental et Office de l'Eau	80%	4 000 000€
CAP Excellence	20%	1 000 000€
Coût total de l'opération HT	100%	5 000 000 €

ARTICLE 5 – D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de l'Office de l'Eau de Guadeloupe.

ARTICLE 6 – D'autoriser le Président à signer le protocole de transaction amiable avec le CHU de la Guadeloupe pour la mise à disposition du foncier à titre gratuit (*ci annexé*).

ARTICLE 7 – D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la délibération.

ARTICLE 8- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Guadeloupe, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 18 janvier 2016

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le 27/01/16
- Délibération transmise à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Guadeloupe, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 28 JAN. 2016

